

l'Edition Musicale Vivante

revue mensuelle

le n° 4 francs

abonnement :

france : 40 francs

étranger : 50 francs

chèques postaux : 1246-33



5, rue

du cardinal-mercier

paris (9^e)

Téléphone : TRINITÉ } 23-94
23-95
23-96

Sommaire

PRÉJUGÉ TENACE ■ L'ALBUM AUX SOUVENIRS, par Jacques NELS ■ CRITIQUE DES DISQUES :
MUSIQUE SYMPHONIQUE, par Emile VUILLERMOZ ■ INSTRUMENTS DIVERS ■ LES DISQUES
DE VIOLON, par Marc PINCHERLE ■ LES DISQUES DE DICTION ■ LES DISQUES DE CHANT, par
Maurice BEX ■ LES DISQUES DE CHANSONS, par Pierre WOLFF ■ L'ÉCRAN SONORE :
QUELQUES FILMS, par Emile VUILLERMOZ ■ LE DISQUE ET L'ÉCRAN, par Pierre WOLFF ■
Nos ÉCHOS ■ COURRIER DU CINÉMA.



PRÉJUGÉ TENACE

Depuis quelque temps, nous assistons à des récriminations incessantes de tous les citoyens que leur profession oblige à utiliser les services des musiciens. Les commerçants qui ont besoin de fournir des auditions musicales à leur clientèle font retentir les airs de leurs protestations parce qu'ils ont constaté qu'en ces temps de crise on avait le mauvais goût de leur faire payer, comme en temps normal, cet impôt scandaleux qui s'appelle le droit d'auteur.

Le café, la brasserie, le salon de thé, le dancing, le cinéma, le marchand de bas, le bar américain ou le bistrot du coin qui se servent de la musique pour appâter le consommateur et prolonger chez eux la visite des clients, sont tout à fait scandalisés lorsqu'à la fin du mois un fonctionnaire de la Société des auteurs vient présenter une quittance représentant les modiques honoraires des compositeurs dont les œuvres ont fait la parade pendant trente jours pour arrêter les passants et les faire entrer dans la boutique.

Beaucoup d'honnêtes gens s'imaginent, en effet, en France, que la musique doit être un plaisir gratuit. Un cafetier veut bien payer le miroitier qui lui a fourni les glaces de sa devanture, le marchand de meubles qui lui a vendu ses chaises et ses tables, le décorateur qui a orné ses murs. Il reconnaît volontiers que son électricien, son tapissier et même son fleuriste méritent un salaire. Il accepte également de payer un cachet à un pianiste, un violoniste ou à un chanteur. Il n'hésite pas à couvrir d'or un accordéoniste. Mais, lorsqu'on lui réclame la part du compositeur, il se cabre et proteste contre une exigence aussi monstrueuse !

Cet état d'âme stupéfiant a été souvent dénoncé depuis quelques années. Dans les lieux publics la musique est le seul élément de décor et d'attraction que l'on se ne décide pas à payer à ses auteurs. On l'a vu pour la T. S. F. Les compositeurs ne sont pas encore parvenus à faire respecter tous leurs droits dans cette immense organisation qui, sans eux, ne connaîtrait pas son foudroyant succès international.

Mais voici que ce curieux préjugé se manifeste dans la musique mécanique. Un de nos grands constructeurs de machines parlantes, qui a installé de très beaux instruments dans beaucoup de nos établissements publics nous a signalé les singulières difficultés dans lesquelles il se débat au milieu de sa clientèle.

Ses représentants arrivent assez facilement à obtenir de la direction d'une brasserie ou d'un café l'achat d'un splendide phonographe électrique qui est installé, aussitôt, en bonne place avec les plus grands égards. Mais, deux mois après, le directeur de l'établissement invite le fabricant à reprendre son appareil, sous prétexte que la Société des Auteurs et Compositeurs a émis la prétention de percevoir au profit de ses sociétaires un pourcentage ou un modique forfait sur les recettes provoquées par ces concerts publics !

Dans ces conditions, rien ne va plus ! On veut bien payer une belle boîte à musique mais à la condition qu'elle assure pour toujours, et gratuitement, l'exécution de chefs-d'œuvre musicaux sans se préoccuper sottement de la recherche de leur paternité !

Va-t-on se décider à en finir avec ce scandaleux malentendu ? Le compositeur sera-t-il donc un éternel paria à qui l'on dénie le droit de vivre de son art ?

A-t-on mesuré les incidences sociales, morales, industrielles et commerciales du geste qui consiste à accrocher des grappes de points noirs aux treilles des portées de musique ? Un homme tire de son cerveau un sortilège enchanté dont il fixe le graphique sur un feuillet de papier. Ce sortilège contient — comme une graine renferme un arbre — une floraison de sensations heureuses qui, pendant des années, et peut-être des siècles, apporteront à l'humanité une exaltation, une consolation ou un réconfort d'un prix inestimable. L'homme qui a tracé ces signes mystérieux est un bienfaiteur pour tous ses semblables.

De plus, le génie de ce travailleur solitaire va faire sortir du sol des sources de richesse. Il nourrira des éditeurs, des graveurs, des imprimeurs, des marchands de papier, des relieurs, des boutiquiers de toute espèce, des chanteurs, des danseurs, des instrumentistes, des directeurs de théâtre, des chefs d'orchestre, des peintres de décors, des costumiers, des architectes, des tapissiers, des facteurs d'instruments, des fabricants de disques, de machines parlantes et d'appareils de T. S. F., des producteurs de films et cent corporations d'ouvriers de tout genre.

C'est parce qu'il y a eu par le monde des Mozart, des Beethoven, des Wagner, des Chopin, des Bizet, des Gounod et des Debussy que l'on construit dans chaque ville des palais luxueux dans lesquels se pressent, chaque soir, des foules élégantes qui ont enrichi des couturiers, des modistes, des lingères, des bijoutiers, des fourreurs, des fleuristes, des fabricants d'automobiles et des restaurateurs. Songez donc à tout le Pactole qui a jailli de certaines partitions et qui est allé féconder des champs lointains dans tous les domaines de l'activité humaine.

Tout cela est sorti du cerveau d'un humble travailleur et c'est ce travailleur que personne ne veut rémunérer. Son éditeur lui a acheté l'exclusivité de son manuscrit à des prix de famine en lui refusant souvent toute participation aux bénéfices futurs qu'il en retirera. De toutes les richesses qu'il aura fait surgir ainsi du néant on lui refusera sa part.

Si je ne craignais d'être accusé d'irrévérence, je comparerais le sort du compositeur à celui de la truie truffière du Périgord que les paysans conduisent dans la forêt pour rechercher les précieux tubercules qu'ils sont incapables de découvrir tout seuls. Dès que l'animal, avec son flair délicat, a trouvé la cachette et a déterré la truffe on lui donne un coup

de bâton sur le nez pour l'écarter et on s'empare de sa trouvaille pour la vendre fort cher aux fabricants de terrines de foie gras.

Les compositeurs n'ont pas l'audace de vouloir manger des truffes, mais ils voudraient bien ne pas être privés de leur pain quotidien.

Quand ils constatent que c'est grâce à eux que de formidables industries modernes vivent et prospèrent sans vouloir rémunérer honnêtement leur travail, ils ont bien le droit de manifester leur mécontentement.

La valeur spectaculaire de la musique est indiscutable. Les organisateurs les moins artistes s'en rendent compte. Mais, après la victoire, ils ne sont jamais disposés à remettre à leur alliée sa part du butin. Lorsqu'on voit au Palais des Sports, par exemple, des manifestations produire des recettes de plusieurs centaines de milliers de francs et lorsqu'on songe aux quelques centimes que toucheront péniblement les compositeurs dont les disques auront créé l'atmosphère voulue au cours de la soirée, on mesure toute l'étendue de l'injustice d'un tel contrat social.

Il faut à tout prix faire disparaître cette idée absurde que la musique est à tout le monde et qu'il n'y a pas à se préoccuper de rémunérer ses auteurs. Et comme la musique mécanique est destinée de plus en plus à devenir la grande éducatrice de l'humanité c'est dans ce milieu qu'il ne faut pas laisser s'enraciner ce préjugé.

Fidèle à sa mission artistique, notre Revue ne pouvait pas demeurer indifférente à cette situation et avait le devoir de pousser ce cri d'alarme.

E. M. V.

L'ALBUM AUX SOUVENIRS

Voici la saison des photos. Partout, à la plage, à la montagne, aux champs, les amateurs de photographies actionnent leurs appareils, observent la place du soleil, examinent d'un air sévère les pellicules.

Là, on voit un enfant impatient qu'on ne peut décider à l'immobilité, ici, un couple dont l'air niais simule la tendresse, ailleurs, des êtres qui, l'air fier, veulent laisser à la postérité le souvenir d'une attitude altière.

Plus tard, ils se pencheront longuement, l'œil grave, sur les images de leur jeunesse passée. Et tout cela n'est peut-être pas tellement ridicule.



Mais je connais une autre façon, bien plus émouvante, de recréer le passé. Si je veux m'évader, si je veux faire un voyage dans le temps, si je veux me ressouvenir, je prends un album de disques que je connais bien et, dans le silence, j'en extrais une cire que je place précautionneusement sur le plateau de mon phonographe, pour en écouter la bouleversante rumeur.